

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

Présents : Isabelle BECKER - Michaël DUMAS - Joël FLACHAT – Patrick FOURNEL - Jean-Claude GARDE – Gérald GONON - Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE – Damien PARET - Renaud PEURON - Chantal PIGNARD BOURGEY – Marie-Thérèse THEVENET

Absente excusée : André FRANC - Nelly PORTERON (pouvoir à Renaud PEURON) - Véronique POYET (pouvoir à Joël FLACHAT)

Secrétaire de séance : Jean-Gérard MERLE

1- Le compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- Prix du repas à la cantine

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire écoulée avec l'association de la cantine du RPI. La commune versait une participation à l'association en fonction du nombre de repas pris par les enfants qui habitent la commune dans les trois cantines du RPI. L'association sera dissoute à la prochaine rentrée scolaire. La commune de Bussy Albieux va gérer le logiciel et la création de la régie cantine pour les 3 écoles. Celui-ci sera financé par l'association avec le solde en caisse.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le prix du repas facturé aux parents. Il est proposé de ne pas modifier le prix du repas qui resterait à 3.50 euros. La participation de la commune par repas serait de 0.85 €. Le coût d'un repas facturé par le traiteur est de 4.30 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les prix des repas suivants :**
 - **Repas enfant : 3.50 euros**
 - **Repas enfant commandé hors délai : 5.60 euros**
 - **Repas adulte : 4.30 €**

3- Participation de la commune pour le fonctionnement de la cantine

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bussy Albieux va gérer le logiciel et la régie de la cantine, ainsi que la trésorerie.

La commune va verser une participation de 0.85 € par repas pris à la cantine pour les enfants domiciliés à ARTHUN.

Il est proposé de verser deux acomptes de 1000 € et le solde en fin d'année scolaire afin de payer le traiteur. Une répartition sera effectuée en fin d'année scolaire entre les trois communes membres du RPI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve :**
 - **la participation de la commune de 0.85 € par repas pris par les enfants domiciliés sur la commune d'Arthun, à la commune de Bussy-Albieux**
 - **les versements selon le calendrier suivant :**
 - **1000 € d'acompte en septembre,**
 - **1000 € d'acompte en janvier**
 - **Le solde en fin d'année scolaire**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette participation**
- **dits que les crédits sont prévus au budget de la commune**

4- PPGDLS de Loire Forez Agglomération

Monsieur le Maire présente l'arrêt n°1 du PPGDLS (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social) de Loire Forez au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'arrêt n°1 du PPGDLS de Loire Forez Agglomération.

5- Approbation de la convention de l'école numérique

Monsieur le Maire rappelle le projet de d'école numérique et le dépôt du dossier en ligne. La commune d'Arthun a été retenue. Une convention sera signée avec l'état.

Nous sommes toujours en attente de la convention à signer. **La décision est reportée à un prochain conseil municipal.**

6- Création d'une zone de stationnement interdit rue de la Prébende

La commission voirie présente un projet de stationnement interdit sur la rue de la Prébende. L'acquisition des panneaux est prise en charge par le service voirie de Loire Forez Agglomération, dans le cadre de l'enveloppe de fonctionnement 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'une zone de stationnement interdit sur la rue de la Prébende

Monsieur le Maire est chargé de prendre un arrêté municipal pour l'implantation des panneaux et le traçage des marquages au sol.

7- Clôture contrat orange

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un chèque de 32.64 € remis par la Société ORANGE pour le solde de clôture du contrat téléphonique pour l'école.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide l'encaissement de la somme de 32.64 € par chèque n° 212313649C de la Société Orange.

8- vente d'un broyeur d'accotement

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il va vendre le broyeur d'accotement, suite à l'acquisition du nouveau matériel. Il propose un prix de 1000 €.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la vente du broyeur d'accotement de marque QUIVOGNE au prix de 1000 €. Ce matériel sera sorti de l'actif et de l'inventaire de la commune.

Questions diverses :

- Concours de pétanque des élus : Monsieur le Maire présente l'invitation provenant de la Mairie de Boën-sur-Lignon pour le concours de pétanque des élus le samedi 28 août à 14h30 à Boën. Un mail de rappel sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal.
- Commission d'action sociale : une réunion est programmée le lundi 12 juillet 2021 à 20h30 pour la préparation du repas des anciens. La commission décidera d'un repas à la salle des fêtes avec traiteur ou un repas au restaurant.
- Cimetière : Christophe a procédé à l'entretien
- Un bouquet a été commandé, suite au décès de M. BALDINI.
- Un pique-nique des élus avec les conjoint(e)s est prévu le samedi 12 septembre
- Forez tour à Arthun le mercredi 7 juillet : atelier zéro déchets à Biterne de 14 h à 18 h.
- Le SIEL a un projet d'installation d'une antenne bas débit pour la collecte des données des objets connectés. Deux propositions sont faites : sur le clocher de l'église ou sur le bâtiment de la Mairie. Pour le clocher, les chouettes nichent. Monsieur le Maire est chargé de se renseigner sur le sujet auprès de la LPO, chargée de la surveillance des nids.
- Aménagement route du bourg : des devis ont été sollicités pour l'étude d'aménagement.
- Lame pour désherber : La commune de Vezelin-sur-Loire propose de prêter la lame pour désherber. La mairie sera contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Isabelle BECKER

Michaël DUMAS

Joël FLACHAT

Patrick FOURNEL

Jean-Claude GARDE

Gérald GONON

Fabienne MERESSE

Jean-Gérard MERLE

Damien PARET

Renaud PEURON

Chantal PIGNARD BOURGEY

Marie-Thérèse THEVENET